

Par courriel seulement

Le 27 avril 2022

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
frechette.yves@hydroquebec.com

M^e Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Suivi administratif – Décision D-2020-033 relative à la réfection et au remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau
Votre dossier : R-4111-2019
Notre dossier : R058186 YF

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2020-033 rendue le 23 mars 2020, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») informe la Régie de l'énergie (la « Régie ») de la situation particulière du projet visant la réfection et le remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau (le « Projet »), qui entraîne une réévaluation de son coût et de son échéancier.

Rappel des faits

Le 18 novembre 2019, le Transporteur dépose auprès de la Régie une demande selon l'article 73 de la Loi sur la *Régie de l'énergie*¹ (la « Loi »), en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le Projet précité.

Le Projet a pour objectif d'assurer la pérennité des installations situées à proximité du poste de la Nemiscau qui ont dépassé la fin de leur durée de vie utile, sont vétustes et doivent être remplacées à court terme. Il a aussi pour objectif le remplacement, par une nouvelle résidence, de deux roulottes situées sur le site du complexe résidentiel et des dortoirs du campement de la Nemiscau. Il s'inscrit dans la catégorie d'investissement « maintien des actifs ».

Le coût total initial du Projet s'élevait à 95,1 M\$, avec des mises en service prévues s'échelonnant de janvier à décembre 2021 inclusivement.

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

Dans sa décision D-2020-033, page 23, la Régie autorise comme suit le Transporteur à réaliser le Projet :

AUTORISE le Transporteur à procéder à la réfection et au remplacement d'installations à proximité du poste de la Nemiscau et à la réalisation des travaux connexes, tel que décrit par le Transporteur; [...]

DEMANDE au Transporteur d'informer la Régie, par voie administrative, de la date de mise en service finale du Projet;

Dans cette même décision, la Régie mentionne aussi ce qui suit :

« [71] Par ailleurs, la Régie prend acte du fait que le Transporteur s'engage à l'informer, en temps opportun, si le coût total du Projet devait dépasser le montant autorisé de plus de 15 % et s'il obtient une nouvelle autorisation de la direction d'Hydro-Québec à cet égard. Dans un tel cas, elle souhaite en être informée sans délai. »

Par la présente, le Transporteur informe la Régie que le coût de réalisation du Projet a été réévalué à la hausse et le dépassement est supérieur à 15 % du montant de 95,1 M\$ autorisé initialement.

Réévaluation du coût du projet et de l'échéancier

La nécessité d'une réévaluation du coût du projet découle de plusieurs éléments survenus en cours de réalisation.

La haute direction d'Hydro-Québec a autorisé une augmentation de 47,9 M\$ des crédits globaux, portant ainsi le coût du Projet au montant de 143 M\$. Sa mise en service finale est maintenant prévue pour le mois d'avril 2022.

Explication des écarts

Les principaux écarts, totalisant 47,9 M\$, proviennent des éléments suivants :

- l'inflation et les conditions de marché défavorables ;
- les coûts supplémentaires du Projet, notamment la décontamination de l'entretoit et les conditions de logement temporaire pour les travailleurs présents pendant les travaux ;
- la complexité de construction, les exigences en santé et sécurité et contraintes liées à la crise sanitaire.

Le tableau 1 présente le coût des travaux selon l'autorisation initiale, le coût révisé ainsi que les écarts.

Tableau 1
Coûts des travaux avant-projet et projet
Réfection et le remplacement d'installations
à proximité du poste de la Nemiscau
(en milliers de dollars)

	Autorisation initiale D-2020-033	Coût révisé	Écarts
Coûts de l'avant-projet	1 201,9	1 163,1	
Sous-total	1 201,9	1 163,1	-38,8
Coûts du projet			
Ingénierie, approvisionnement et construction	87 700,4	135 469,0	47 768,6
Client	468,6	867,9	399,3
Frais financiers	5 774,7	5 500,0	-274,7
Sous-total	93 943,7	141 836,9	47 893,2
TOTAL	95 145,6	143 000,0	47 854,4

Le Transporteur précise que malgré la réévaluation du coût et de l'échéancier du projet, la nature des travaux et les objectifs de ce dernier n'ont pas changé et la solution recommandée reste la même.

Le Transporteur est disponible pour fournir les informations supplémentaires que la Régie jugerait utile de lui demander à l'égard de la présente.

Par ailleurs, le Transporteur réitère que le Projet demeure nécessaire afin d'assurer la pérennité des installations à proximité du poste de la Nemiscau. Il réitère son engagement à déployer tous les efforts afin d'en contenir le coût à l'intérieur des limites ci-dessus décrites.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette